

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Département : RHONE

Référence : 1000503511

Discipline : P4100 - Génie Mécanique construction (P4100)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 0692518M

Nom de l'établissement : SEP du Lycée polyvalent Camus-Sermenaz

Commune : RILLIEUX-LA-PAPE

Adresse : 2179 avenue de l'Europe 69140 RILLIEUX-LA-PAPE

Courriel : ce.0692517L@ac-lyon.fr

Description générale du poste

Enseignement de la construction mécanique pour un bac pro MP3D dans le cadre de son ouverture au lycée polyvalent Camus/Sermenaz

Missions

Appétences pour le prototypage 3D

Ouverture du Bac pro MP3D, réflexion sur l'organisation et l'utilisation des locaux

Compétences requises

Connaissance des contraintes de production y compris de la fabrication additive.

Pédagogie de projet notamment l'utilisation d'un outil de Project Life Cycle Management (PLM)

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :

LILIAN BOUVIER (Lilian.Bouvier@ac-lyon.fr)

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur lprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via l-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.